

Enjeux de l'entomofaune :

Les enjeux relatifs aux insectes ont été hiérarchisés en considérant :

- leur patrimonialité et représentativité sur l'aire d'étude ;
- la présence d'habitats favorables au maintien des populations ;
- L'intérêt fonctionnel des habitats d'espèces.

On distingue trois enjeux pour l'habitat :

Enjeu faible : habitat n'accueillant pas d'espèce patrimoniale (espèce protégée, statut défavorable sur liste rouge ou déterminante), bien représenté localement, et étant un support de biodiversité limité à quelques groupes ou espèces ;

Enjeu modéré : habitat présentant un potentiel d'accueil pour certaines espèces patrimoniales. Un enjeu « habitat d'espèces » modéré est attribué aux bords de chemin, friches et prairies (l'Azuré du trèfle), aux arbres morts et enfin aux prairies humides. Tous ces habitats sont principalement situés à l'ouest de l'AEI. Parmi les 8 espèces présentant un enjeu « habitat d'espèces » modéré, il est à noter qu'aucune a été observée sur l'aire d'étude.

Enjeu fort : habitat à forte valeur patrimoniale ou rare, localisé sur l'aire d'étude, et/ou accueillant une espèce patrimoniale, et étant un support de biodiversité important.

Un enjeu « habitat d'espèces » fort est attribué aux fossés en eaux. L'ensemble du complexe de ces fossés et des prairies humides est très attractif pour cette espèce. Un enjeu « habitat d'espèces » fort est également attribué aux bords de chemin, friches et prairies (habitat de reproduction de l'Azuré du serpolet).

Nom français	Nom scientifique	Statut réglementaire National / Européen	Statuts LRR	Dét. ZNIEFF	Valeur patrimoniale
Lépidoptères Rhopalocères					
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	DH4 - PN2	NT	x	Forte
Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>		NT	79	Moyenne
Thécla de l'amarel	<i>Satyrium acaciae</i>		EN	x	Moyenne
Thécla du prunier	<i>Satyrium pruni</i>		NT	x	Moyenne
Azuré du trèfle	<i>Cupido argiades</i>		NT		Faible
Demi-Argus	<i>Cyaniris semiargus</i>		NT		Faible
Grand Nacré	<i>Argynnis aglaja</i>		NT		Faible
Hespérie des sangisorbes	<i>Spialia sertorius</i>		NT		Faible
Moyen Nacré	<i>Argynnis adippe</i>		NT		Faible
Odonates					
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	DH2 - PN3	NT	x	Forte
Aeschne mixte	<i>Aeshna mixta</i>		NT	x	Moyenne
Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>		NT	x	Moyenne
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>		NT	x	Moyenne
Aeschne paisible	<i>Boyeria irene</i>		NT		Faible
Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>		NT		Faible
Agrion délicat	<i>Ceragrion tenellum</i>		NT		Faible
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>		NT		Faible
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>		NT		Faible
Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>		NT		Faible
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>		NT		Faible
Orthoptères					
Criquet des jachères	<i>Chorthippus mollis</i>		VU	x	Moyenne
Phanéoptère liliacé	<i>Tylopsis lilifolia</i>		NT	79	Moyenne
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar dispar</i>		NT		Faible
Criquet des roseaux	<i>Mecostethus parapleurus parapleurus</i>		LC	79	Faible
Tétrix des sablières	<i>Tetrix tenuicornis</i>		NT		Faible
Coléoptères saproxylophages					
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	PN2- DH2 - DH4	-		Forte

Légende :

En bleu : espèces issues de la bibliographie.

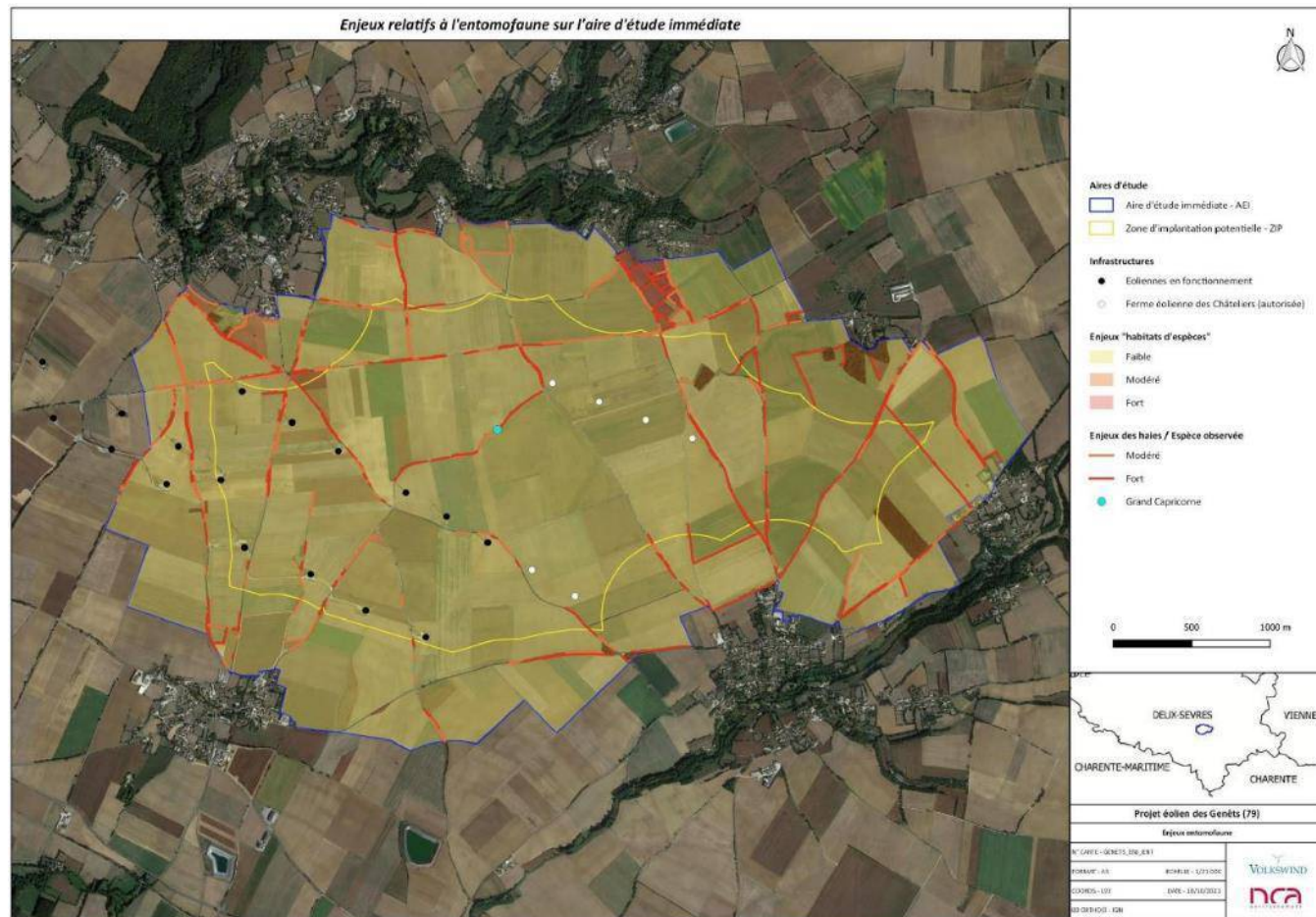
Statut réglementaire : DH2 = Directive Habitats-Faune - Annexe II ; DH4 = Directive Habitats-Faune - Annexe IV ;

PN = Protection Nationale (articles 2 ou 3).

Listes rouges régionales : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; VU = Vulnérable ; EN = En danger.

Tableau 46 : Synthèse des enjeux liés aux insectes observés ou issus des données bibliographiques (NCA Environnement)

Il est à noter que les 2 des 3 espèces présentant un enjeu « habitat d'espèces » fort n'ont pas été observées sur l'aire d'étude, mais sont issues de l'analyse des données bibliographiques. Le Grand Capricorne est la seule espèce patrimoniale observée.



Carte 69 : Répartition des enjeux liés à l'entomofaune (source : NCA Environnement)

2.5. PAYSAGE ET PATRIMOINE

L'étude paysagère a été menée par l'Agence Couasnon. Une synthèse est présentée ci-dessous.

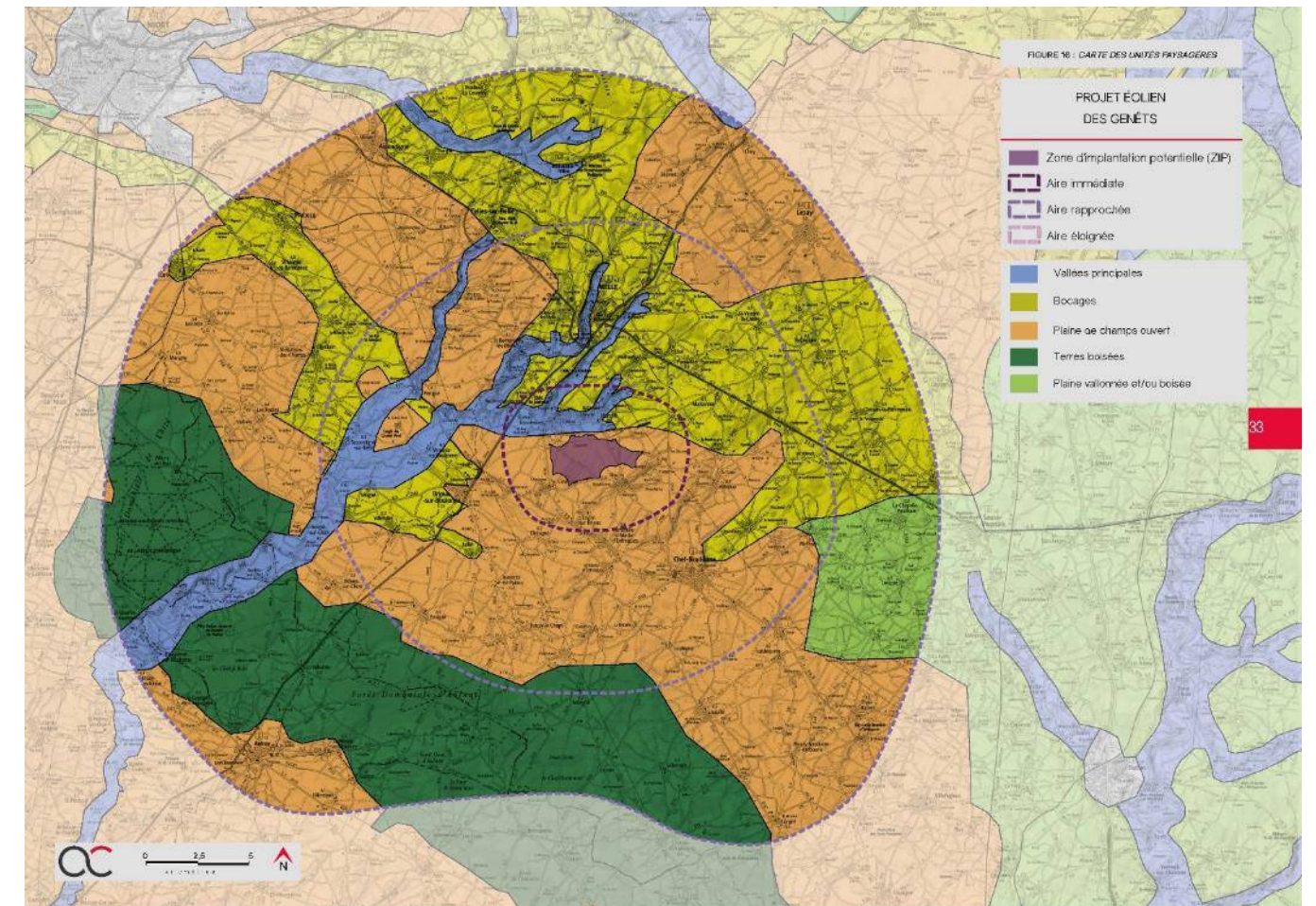
L'intégralité de l'étude est en annexe de l'étude d'impact sur l'environnement et le lecteur est invité à s'y reporter.

2.5.1. ANALYSE PAYSAGERE

L'objectif de l'analyse paysagère dans l'étude d'impact est de s'assurer de la bonne adéquation du projet éolien avec son site d'implantation. L'état initial permet de mettre en exergue les grandes caractéristiques du territoire et les éléments constitutifs du patrimoine naturel, culturel et paysager, qu'il est important de préserver.

L'aire d'étude s'inscrit dans le département des Deux-Sèvres et dans une moindre mesure dans ceux de la Charente-Maritime et de la Charente. Elle se partage en 5 grands ensembles et 17 entités paysagères se caractérisant par :

- Une prédominance de paysages de plaines de champs ouverts avec la plaine de Niort et les plateaux de Pamproux et de Lezay ;
- De vastes secteurs de bocages, avec le secteur bocager des terres rouges et la bande bocagère de la plaine de Niort ;
- Une bande de terre boisée, « La marche boisée », traversant l'aire éloignée au sud ;
- Deux vallées principales, notamment celle de la Boutonne et ses affluents qui traverse l'aire d'étude du sud-ouest au nord-est en passant par l'aire d'étude immédiate ;
- Une petite portion des plaines vallonnées et/ou boisées : le Ruffécois.



Carte 70 : Carte des unités paysagères du site dans l'aire d'étude éloignée (Source : Agence Couasnon)

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Les Paysages de Bocage

Les vues sont fréquemment fermées dans cette typologie de paysage à dominante végétale mais peuvent s'ouvrir, localement, à la faveur des mouvements du relief. Dans ce type de paysage, les projets éoliens sont régulièrement masqués par la végétation ce qui limite leur prégnance visuelle. Néanmoins, la différence d'échelle entre la trame arborée et

celle des éoliennes peut-être pénalisante dans l'appréciation des différents plans qui composent le paysage, notamment depuis les aires rapprochées.

Les Paysages de Vallées

Les vues depuis les vallées sont principalement fermées par le relief des versants et la végétation qui y prend place. Au contraire, depuis le haut des versants des vues ouvertes, parfois panoramiques, sont possibles. Au vu de la proximité de la vallée de la Boutonne ainsi que de ses affluents (la vallée de la Béronne et de la Belle) par rapport au site d'implantation potentiel éolien, il y a un risque de modification de l'appréciation des rapports d'échelle. La sensibilité va varier entre le fond de vallée et le haut du versant.

Les Paysages de plaine de champs ouverts

Les vues sont principalement ouvertes sur les cultures bien que des bois ou des fragments de haies bocagères puissent limiter la profondeur du champ visuel. Cette typologie de paysage est propice à l'accueil de projet éolien. En effet, l'échelle du paysage est cohérente avec celle des dimensions des éoliennes sans générer d'effet d'écrasement sur les motifs paysagers qui composent cet ensemble.

Les Terres Boisées

Les perceptions visuelles sont très faibles de par la densité végétale. Elles sont limitées mais possible en lisière de forêt. Ce secteur ne présente pas de sensibilité particulière vis-à-vis du projet éolien en raison des perceptions visuelles très limitées par la forêt domaniale particulièrement dense. Localement, des vues en lisière de forêt sont toutefois possibles vers le projet éolien.

2.5.2. PERCEPTION DU SITE

Afin d'affiner la compréhension du paysage de l'aire d'étude, l'analyse se décline suivant contexte paysager, axes de communication et habitat. La mise en commun de l'évaluation de la sensibilité de chaque typologie permettra de caractériser la sensibilité générale.

2.5.2.1. Contexte paysager : relief, hydrographie et structures paysagères

Le relief se découpe en deux parties bien distinctes : au sud-ouest la vallée de la Boutonne dessinant un axe alluvial ample et peu profond et au nord-est un plateau cultivé légèrement ondulé par les vallons, principaux, de la Belle et la Béronne, affluents de la Boutonne.

Le relief présente de faibles amplitudes altimétriques (environ 200m) entre les points bas de la vallée de la Boutonne et les points hauts des plateaux. Ainsi, les paysages de plateau contrastent peu avec ceux de la vallée alluviale de la Boutonne. Toutefois, une végétation plus importante est visible du cours d'eau.

La carte ci-après met en évidence un important réseau hydrographique constitué de la Boutonne, formant un axe nord-ouest/sud-est, et de ses affluents. Ils sont majoritairement orientés selon un axe sud-ouest/nord-est et entaillent, plus ou moins profondément, le sous-sol.

L'aire éloignée est relativement peu sensible vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. Cela s'explique par les ondulations du relief liés à la vallée de la Boutonne et de ses affluents au sud ainsi que les vallées de l'Autise, de la Sèvre Niortaise et de leurs affluents au nord, associées à la présence d'un maillage bocager ponctuant le territoire et de grands boisements.

L'aire d'étude rapprochée est couverte par les unités paysagères de la plaine de Niort, de la Vallée de la Boutonne et de ses affluents et de la plaine bocagère de Niort et des Terres rouges dont les caractéristiques paysagères vont conditionner la profondeur des vues. Cette dernière variera énormément selon le positionnement de l'observateur (en fond de vallée, sur les plateaux ondulés, sur les hauteurs des versants...). Il s'agit d'un paysage sensible à la lecture du relief. Le projet devra ainsi respecter le rapport d'échelle des éléments du paysage par un choix judicieux des modèles et le positionnement des éoliennes.

L'aire d'étude immédiate présente un relief de rebord de plateau griffé de plusieurs vallons parallèles. La vallée de la Boutonne dessine un axe sud-est/nord-ouest, ligne de force paysagère structurant l'aire immédiate. Deux autres vallons secondaires, affluents de la Boutonne, (la Berlande et la Béronne) traversent l'aire immédiate au nord. Les versants de ces vallons présentent une déclivité d'environ 70 m, la lecture de ce relief est sensible à l'effet d'écrasement ou de surplomb, ainsi des sensibilités très faibles à modérées ont été identifiées.



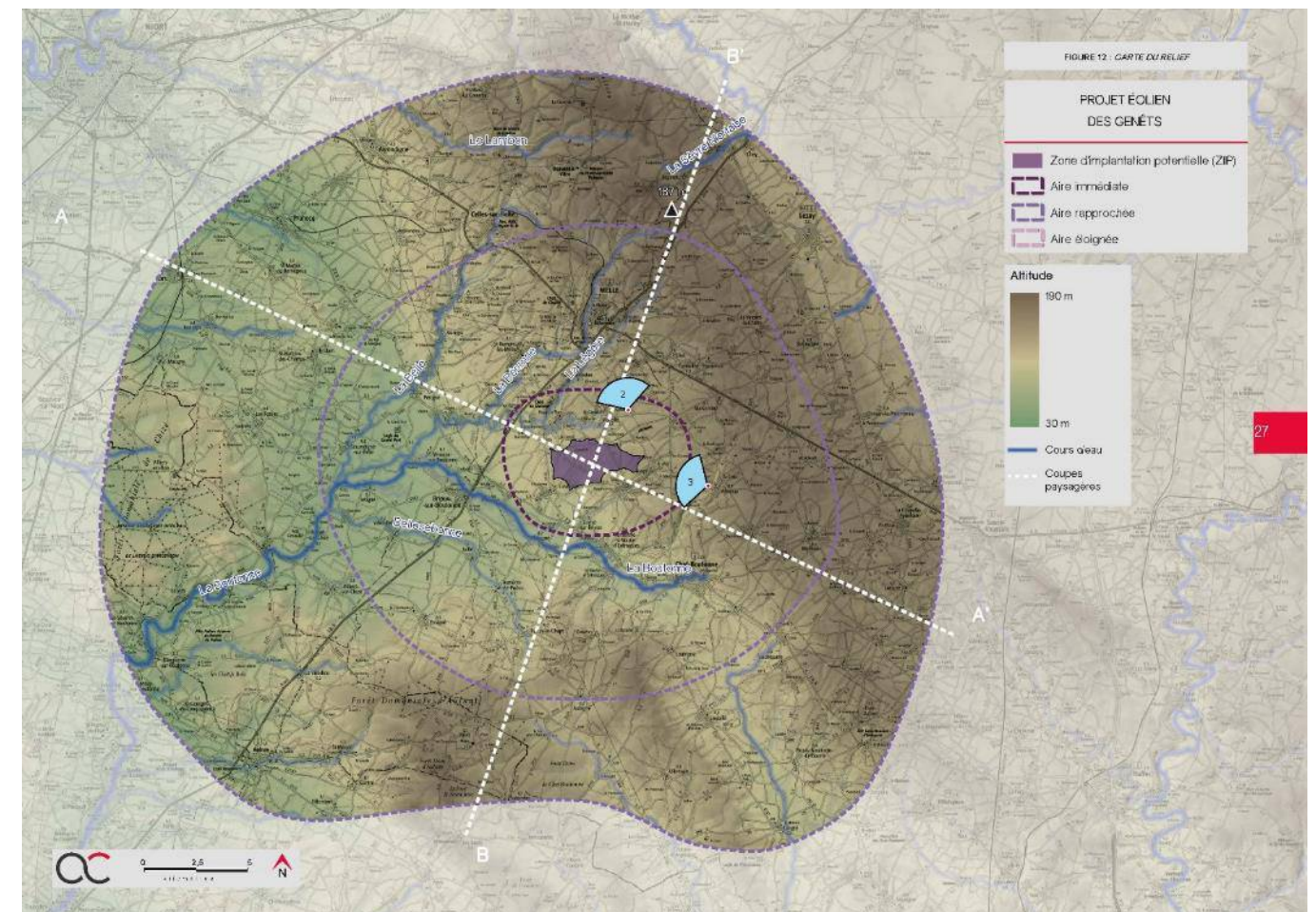
Figure 36 : Paysage de forêt dense (Source : Couasnon)



Figure 34 : Plateau paysager à proximité de Gournay-Loizé – Photo 3 (Source : Couasnon)



Figure 35 : Ruisseau de la Marseillaise – Photo 2 (Source : Couasnon)



Carte 71 : Relief et hydrographie dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée (Source : Agence Couasnon)

2.5.2.2. Habitat

2 typologies d'implantation de l'habitat sont présentes au sein de l'aire d'étude rapprochée :

- Les habitats de vallée dont les bourgs sont : Paizay-le-Tort, Saint-Génard, Sompt, Tillou, Luché-sur-Brioux, Périgné, Melle, Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues, Chef-Boutonne, Chérigné, Juillé, Villefollet, Brioux-sur-Boutonne, Vernoux-sur-Boutonne, Saint-Romans-lès-Melle, Verrines-sous-Celles et le Luc.
- Les habitats de plateau dont les bourgs sont : Lusseray, Saint-Vincent-la-Châtre, Pommeroux, Fontivillié, Pouffonds, Saint-Médard, La Ronze, Maillé, Maisonnay, Châtenet, Bois Roger, Chaignepain, Alloinay, Loizé, Melleran, Mandegault, Ardilleux, La Bataille, Loubigné, Crézières, Semoussais, Paizay-le-Chapt, Ré, Asnière-en-Poitou et Ensigné.

Dans l'aire rapprochée, des sensibilités allant de très faibles à modérées ont été relevées pour de nombreux bourgs en raison de perceptions ouvertes pressenties depuis les franges des villages. Des risques de visibilité existent, notamment pour le bourg d'Alloinay et les franges de Maisonnay et Pouffons pour lesquels les sensibilités sont évalués de modérés. Pour les autres bourgs de l'AER, il n'y a pas de sensibilité pressentie, seules quelques franges de bourgs ont des sensibilités faibles à très faibles vis-à-vis du projet éolien des Genêts au vu de leur implantation et/ou de l'éloignement par rapport à la ZIP.

Dans l'aire d'étude immédiate, de nombreuses sensibilités paysagères ont été relevées du fait de la multitude de hameaux et habitations isolée. En ce qui concerne les villages, les vues sur la ZIP sont fréquemment ouvertes depuis les franges qui font face au projet tandis qu'en centre-bourg, les vues sont majoritairement tronquées par la trame bâtie et la végétation privée.

Les cinq villages de Paizay-le-Tort, Saint-Génard, Sompt, Tillou et Lusseray, par leurs implantations étalées, sur le versant et rebord de plateau face à la ZIP, présentent des sensibilités modérées à fortes vis-à-vis du projet éolien potentiel. Les franges bâties orientées en direction de la ZIP présentent en effet des vues dégagées sur le plateau agricole où prend place la ZIP. Néanmoins, la trame bâtie ainsi que la végétation masquent/filtrent fréquemment les vues sur la zone de projet.

Aux abords du projet éolien, l'habitat est relativement diffus avec un nombre très important de hameaux et d'habitations isolées (exploitations agricoles). Les habitations les plus proches du projet présenteront des vues ouvertes sur le projet.



Figure 37 : Depuis l'est du village, le VIP apparaît au-dessus de la trame végétale du village avec une prégnance notable (Source : Couasnon)



Figure 38 : Depuis la frange est de Tillou, le VIP apparaît filtré par la trame végétale avec une prégnance modérée (Source : Couasnon)



Figure 39 : Depuis la sortie de bourg de Lusseray le VIP apparaît dans son ensemble sur le plateau agricole (Source : Couasnon)

2.5.2.3. Voies de communication

Il existe plusieurs axes très fréquentés au sein de l'aire d'étude rapprochée :

- La RD 950, traverse le territoire selon un axe nord/est - sud/ouest. Elle passe par la ville de Melle et par l'aire d'étude immédiate,
- la RD 948 traverse également la ville de Melle et coupe perpendiculairement l'axe de la RD 950. Elle suit un axe nord/ouest - sud/est,
- D'autres axes secondaires tels que la RD 740, la RD 737 ou encore la RD1 sillonnent le territoire autour de la ZIP en passant par les bourgs principaux de l'aire d'étude rapprochée tels que Chef-Boutonne, Brioux-sur-Boutonne ou Périgné.

Le maillage routier est complété par un réseau dense de routes départementales et communales qui parcourent l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée.

Dans l'aire rapprochée, les axes de communication et les chemins de randonnées présentent des sensibilités très faibles à modérées. Les perceptions visuelles alternent entre vues ouvertes, éventuellement tronquées, depuis le plateau agricole bocager ou la plaine de champs ouverts, et perceptions courtes, dans les vallées encaissées. Dans un contexte paysager de bocage, les axes routiers sont régulièrement bordés de haies vives avec des arbres de haut jet qui filtrent ou ferment les vues vers la zone de projet.

À proximité de l'aire immédiate, des séquences routières avec des sensibilités modérées à très fortes ont été identifiées sur les RD 44, RD 111, RD 120, RD 740 et RD 737.

Les trois axes les plus fréquentés de l'aire d'étude immédiate se trouvent au nord-ouest (RD 950), au sud-ouest (RD 740) et à l'est (RD737) du territoire. Les axes secondaires passent plus près de la ZIP comme les RD 111, RD 120 et RD 44 mais sont moins fréquentés. Depuis ces routes départementales, les vues sont globalement ouvertes sur le plateau agricole en direction du projet. Toutefois, certains de ces axes traversent les différentes vallées présentes autour de la zone d'étude comme la Berlande, la Légère ou la Somptueuse. Depuis ces vallées, les vues sont fermées en raison du relief marqué et de la ripisylve filtrant la vue sur la zone du projet.

Le maillage routier est complété par un réseau peu dense de voies communales qui parcourent l'ensemble de l'aire immédiate avec un trafic moins important. Les vues alternent également entre espaces ouverts sur le plateau ou fermées par la ripisylve et le relief.



Figure 40 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la RD 950 (Source : Couasnon)



Figure 41 : Perception en direction du VIP depuis l'est du site d'étude le long de la RD 737 (Source : Couasnon)

Depuis les axes routiers majeurs de l'aire d'étude rapprochée, les perceptions visuelles vers la ZIP sont le plus souvent latérales, atténuant, avec la vitesse de déplacement, la prégnance visuelle pressentie du projet éolien.

Suite à l'analyse de la perception depuis les principaux axes routiers de l'aire d'étude. Des niveaux de sensibilité ont été déterminés par séquence routière en fonction du degré d'ouverture vers le projet (présence de filtre entre les habitations et le projet), de l'orientation de la route par rapport au projet (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant.

L'aire d'étude rapprochée aussi est traversée par le GR 655 qui suit un axe nord/est - sud/ouest en passant par Melle et Brioux-sur-Boutonne. Il traverse le territoire en passant par les deux vallées principales de la Boutonne et de la Béronne. De plus, au nord de la ville de Melle, une voie verte relie Melle à Prahecq (présent au sein de l'aire d'étude éloignée) valorisant les déplacements doux.

Les vues en direction du VIP sont régulièrement fermées par le relief et la végétation émergeant des vallées. Cependant, depuis des séquences plus ouvertes, le VIP peut s'inscrire en arrière-plan ou dans le prolongement de masses boisées. Sur ces séquences, les sensibilités sont globalement qualifiées de faibles à modérées. Au plus proche du site d'implantation potentiel les sensibilités demeurent modérées. La ripisylve constitue un filtre en direction du VIP.

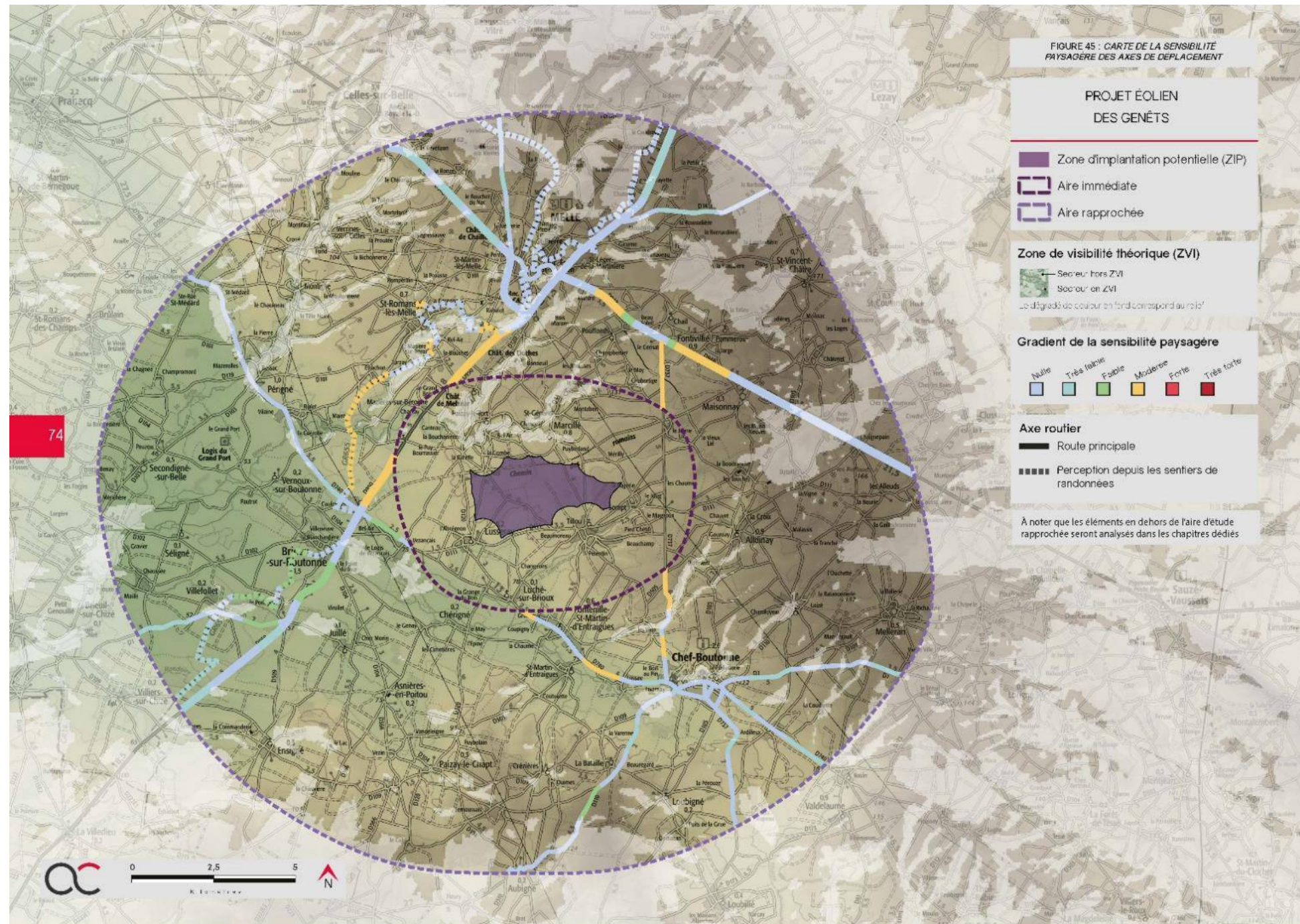
Conclusion

Concernant le contexte paysager, l'aire d'étude rapprochée est couverte par les unités paysagères de la plaine de Niort et des plateaux de Pamproux et Lezay, de la Vallée de la Boutonne et de ses affluents et de la plaine bocagère de Niort et des Terres rouges dont les caractéristiques paysagères vont conditionner la profondeur des vues. Il s'agit d'un paysage sensible à la lecture du relief. On note la présence d'un motif éolien déjà présent dans le territoire pouvant permettre l'insertion d'un projet si celui-ci est cohérent avec les parcs existants

Concernant l'habitat, de nombreuses sensibilités paysagères ont été relevées du fait de la multitude de hameaux et habitations isolées réparties sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. En ce qui concerne les villages, les vues sur la ZIP sont fréquemment ouvertes sur les franges en sortie de ville alors qu'en centre-bourg, les vues sont régulièrement tronquées par la trame bâtie et la végétation privative.

Concernant les axes de communications, les vues sont rythmées par une alternance de perceptions longues puis courtes. Globalement, l'amplitude du relief est importante, ce qui permet ponctuellement des vues panoramiques où le regard porte loin. Cependant, ces séquences sont souvent ponctuelles, limitées en longueur par le couvert forestier des vallées.

À noter que les routes sont régulièrement bordées de part et d'autre par des haies ponctuées d'arbres qui peuvent localement tronquer les perceptions visuelles. Les sensibilités relevées feront l'objet d'une étude approfondie pour les aires d'études rapprochée et immédiate.



Carte 72 : Sensibilité des axes de communications au sein de l'aire d'étude rapprochée (Source : Couasnon)

2.5.3. LE PATRIMOINE BATI, PAYSAGER ET CULTUREL

La politique de protection du patrimoine français, qui traduit la volonté nationale de préserver ses monuments et ses paysages internationalement reconnus, est née au début du XIXe siècle avec la création des monuments historiques. Les sites et monuments naturels ont pris corps au début du XXe siècle. Enfin pour répondre aux fortes pressions foncières liées aux reconstructions de l'après-guerre les secteurs sauvegardés et les parcs naturels ont été créés dans les années soixante, puis complétés par les ZPPAUP dans les années 1983.

2.5.3.1. Monuments historiques



Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural, mais aussi technique ou scientifique.

Le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Il existe deux niveaux de protection :

- L'inscription au titre des monuments historiques (autrefois connue comme « inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques »), pour les meubles et immeubles présentant un intérêt à l'échelle régionale. On parlera de **monument historique inscrit**.
- Le classement au titre des monuments historiques, à un niveau d'intérêt national. Ce sont les **monuments historiques classés**.

Les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure. Aussi la loi impose-t-elle un droit de regard sur toute intervention envisagée à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques (code du patrimoine, articles L621-31 et L621-32). La publicité et les enseignes sont également

sous contrôle de l'architecte des bâtiments de France (loi sur la publicité du 29 septembre 1979, modifiée par la loi du 2 février 1995).

La notion de champ de visibilité avec le monument est ici déterminante : est considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou en même temps que lui, et situé dans un périmètre de 500 mètres (extrait de Art.L621-30-1 du code patrimoine).

Le recensement des monuments historiques situés sur la zone d'étude a été réalisé grâce à la base Architecture Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans les aires d'études, 55 monuments ont été recensés au total (3 dans l'aire d'étude immédiate, 26 dans l'aire d'étude rapprochée et 27 dans l'aire d'étude éloignée) :

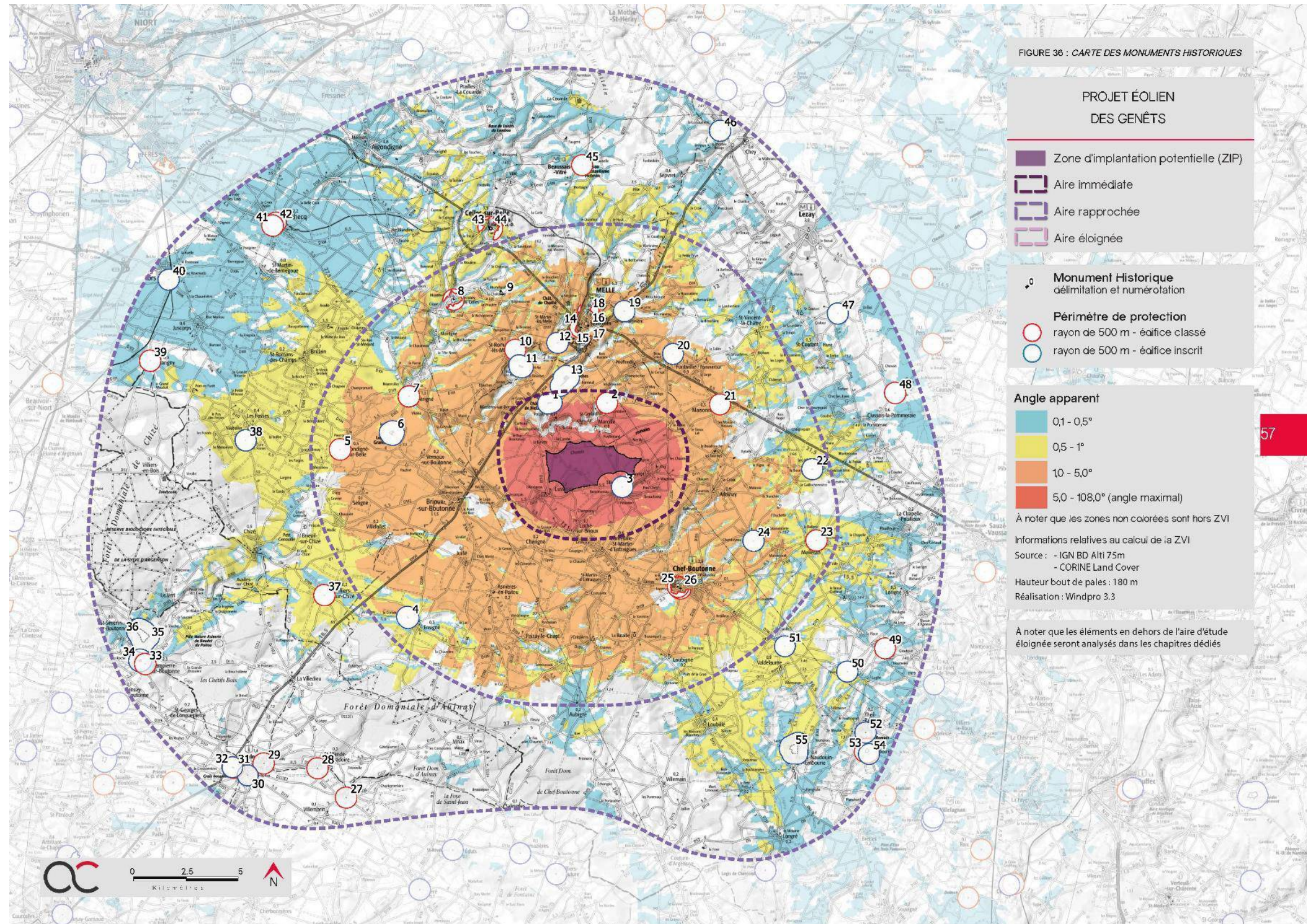
- 24 monuments classés ;
- 14 monuments inscrits ;
- 17 monuments présentant des éléments classés ou inscrits.

L'étude de ces monuments aborde plusieurs critères : leur classement, leur reconnaissance et leur distance à la zone potentielle.

Les monuments historiques présentant des enjeux forts ou au moins une sensibilité faible sont étudiés dans l'étude paysagère réalisée par l'Agence Couasnon.



Figure 42 : Eglise de Saint-Pierre (Source : Couasnon)



Carte 73 : Monuments historiques au sein des aires d'études (Source : Couason)

A la suite d'une pré-étude de sensibilités, présentée de façon complète dans l'étude paysagère, des sensibilités potentielles sont identifiées pour 3 monuments historiques :

Le Château de Melzéard à Paizay-le-Tort, Le Domaine du Grand Port à Vernoux-sur-Boutonne, et l'église de Saint-Génard. Ces monuments feront donc l'objet de photomontages afin d'évaluer les visibilité ou covisibilité potentielles.



Figure 43 : Photographie de l'Eglise de Saint Génard (à gauche) et Château de Melzéard (à droite) (Source : Couasnon ; www.lescommunes.com)

La liste des monuments historiques et de leurs sensibilités potentielles sont présentées ci-dessous :

Num	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE									
1	Château de Melzéard	Paizay-le-Tort	79	Partiellement Inscrit	2,1	Implanté en zone boisée	En ZVI	NULLE	FORTE
2	Eglise Saint-Génard	Saint-Génard	79	Classé	2,0	Implanté entre zone boisée et parcellaire agricole	Hors ZVI	NULLE	FORTE
3	Église Saint-Sulpice	Tillou	79	Inscrit	0,7	Implanté au centre du village de Tillou	En ZVI	MODÉRÉE	NULLE

Nom	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE									
4	Commanderie (restes de la)	Ensigné	79	Inscrit	9,4	Implanté en milieu agricole à proximité d'une zone boisée	En ZVI	NULLE	NULLE
5	Eglise	Secondigné-sur-Belle	79	Classé	9,9	Implanté en centre-bourg de Secondigné-sur-Belle	En ZVI	NULLE	TRÈS FAIBLE
6	Domaine du Grand Port	Vernoux-sur-Boutonne	79	Inscrit	7,4	Implanté sur une plaine agricole proche de haies bocagères	En ZVI	NULLE	NULLE
7	Eglise Saint-Martin	Périgné	79	Classé	7,1	Implanté au centre du bourg de Périgné	Hors ZVI	NULLE	NULLE
8	Eglise de Verrines	Celles-sur-Belle	79	Classé	8,5	Implanté dans le centre-bourg du hameau de Verrines-sous-Celles	Hors ZVI	NULLE	NULLE
9	Menhirs (trois)	Celles-sur-Belle	79	Classé	7,7	Implanté sur une plaine de champs ouverts	Partiellement en ZVI	NULLE	NULLE
10	Eglise Saint-Romain	Saint-Romans-lès-Melle	79	Classé	5,1	Implanté sur la périphérie de Saint-Romans-lès-Melle en lisière de boisements	En ZVI	NULLE	NULLE
11	Cure	Mazières-sur-Béronne	79	Partiellement Inscrit	4,2	Implanté sur la périphérie de Saint-Romans-lès-Melle en lisière de boisements	Hors ZVI	NULLE	NULLE
12	Château de Gagemont	Saint-Martin-lès-Melle	79	Partiellement Inscrit	4,7	Implanté au centre du bourg de Saint-Martin-lès-Melle	En ZVI	NULLE	NULLE
13	Château des Ouches	Saint-Génard	79	Partiellement Inscrit	3,1	Implanté en zone agricole bocagère proche d'un vallon	En ZVI	NULLE	NULLE
14	Eglise Saint-Hilaire	Melle	79	Classé	5,5	Implanté en centre bourg de Melle proche d'un vallon	En ZVI	NULLE	NULLE
15	Hospice	Melle	79	Partiellement Classé	5,5	Implanté en centre-bourg de Melle	En ZVI	NULLE	NULLE
16	Eglise Saint-Savinien	Melle	79	Classé	5,5	Implanté en centre bourg de Melle	En ZVI	NULLE	NULLE
17	Palais de Justice	Melle	79	Partiellement Classé	5,6	Implanté en centre bourg de Melle	En ZVI	NULLE	NULLE
18	Eglise Saint-Pierre	Melle	79	Classé	6,2	Implanté au centre du bourg de Melle proche d'un vallon	En ZVI	NULLE	NULLE
19	Eglise Saint-Léger les Melle	Saint-Léger-de-la-Martinière	79	Inscrit	6,5	Implanté en périphérie de Saint-Léger-de-la-Martinière proche d'espaces agricoles bocagers	En ZVI	NULLE	NULLE
20	Eglise Saint-Pierre	Chail	79	Partiellement Inscrit	5,2	Implanté en périphérie du village de Chail aux abords de zones agricoles	En ZVI	TRÈS FAIBLE	NULLE
21	Eglise Notre-Dame	Maisonnay	79	Partiellement Classé	4,6	Implanté dans le village de Maisonnay en limite de parcellaire agricole	En ZVI	NULLE	NULLE
22	Eglise Notre-Dame	Les Alleuds	79	Inscrit	8,3	Implanté au milieu de parcelles agricoles et sur l'extrémité du village d'Alleuds	En ZVI	NULLE	NULLE
23	Eglise	Melleran	79	Classé	9,3	Implanté en centre-bourg de Melleran	En ZVI	NULLE	NULLE
24	Eglise de Loizé	Gournay-Loizé	79	Inscrit	6,6	Implanté en périphérie du village de Gournay-Loizé	En ZVI	NULLE	TRÈS FAIBLE
25	Château de Javarzay	Chef-Boutonne	79	Classé	5,8	Implanté en périphérie du village de Chef-Boutonne proche de la vallée de la Boutonne	En ZVI	NULLE	NULLE
26	Eglise de Javarzay	Chef-Boutonne	79	Classé	5,9	Implanté en périphérie du village de Chef-Boutonne proche de la vallée de la Boutonne	En ZVI	NULLE	NULLE

Tableau 47 : Sensibilité des monuments historiques classés et inscrits dans l'aire d'étude immédiate et rapprochée (Etude Paysagère – Couasnon)

Num	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
27	Eglise Saint-Bernard	Contré	17	Classé	18,1	Implanté en centre-bourg de Contré	Hors ZVI	NULLE	NULLE
28	Eglise Saint-Brice	Saint-Mandé-sur-Brédoire	17	Classé	17,7	Implanté en centre-bourg de Mandé-sur-Brédoire le long de la D129	Hors ZVI	NULLE	NULLE
29	Eglise Notre-Dame de Salles-les-Aulnay	Aulnay	17	Classé	19,3	Implanté en centre bourg d'Aulnay	Hors ZVI	NULLE	NULLE
30	Château	Aulnay	17	Partiellement Inscrit	20,3	Implanté en centre bourg d'Aulnay	Hors ZVI	NULLE	NULLE
31	Eglise Saint-Pierre	Aulnay	17	Classé	20,5	Implanté en centre bourg d'Aulnay	Hors ZVI	NULLE	NULLE
32	Croix hosannière	Aulnay	17	Inscrit	20,5	Implanté en périphérie d'Aulnay	Hors ZVI	NULLE	NULLE
33	Eglise Saint-Pierre	Dampierre-sur-Boutonne	17	Classé	21,4	Implanté en centre-bourg de Dampierre-sur-Boutonne	Hors ZVI	NULLE	NULLE
34	Château	Dampierre-sur-Boutonne	17	Partiellement Classé-Inscrit	21,5	Implanté en périphérie du village de Dampierre-sur-Boutonne dans le bas d'un vallon	Hors ZVI	NULLE	NULLE
35	Camp romain (restes du)	Dampierre-sur-Boutonne	17	Inscrit	20,8	Implanté dans le méandre de la vallée de la Boutonne à proximité de Saint-Séverin-sur-Boutonne	Hors ZVI	NULLE	NULLE
36	Camp Romain (restes)	Saint-Séverin-sur-Boutonne	17	Inscrit	20,9	Implanté dans la vallée de la Boutonne	Hors ZVI	NULLE	NULLE
37	Eglise (ruines de l'ancienne)	Villiers-sur-Chizé	79	Classé	12,1	Implanté au centre du village de Villiers-sur-Chizé	En ZVI	NULLE	NULLE
38	Eglise Sainte-Radegonde	Les Fosses	79	Inscrit	14,5	Implanté au milieu de parcelles agricoles	En ZVI	NULLE	TRÈS FAIBLE
39	Eglise Saint-Jean l'Évangéliste	Marigny	79	Partiellement Classé-Inscrit	19,6	Implanté en centre-bourg de Marigny	En ZVI	NULLE	NULLE
40	Eglise Notre-Dame	Fors	79	Partiellement Inscrit	19,9	Implanté dans le centre-bourg de Fors	En ZVI	NULLE	NULLE